

La Commission nationale de l'informatique et des libertés a sanctionné d'une amende de 310 000 euros la société Foriou, filiale experte des avantages dédiés aux consommateurs d'[INDEXIA GROUP](#) / T : 04.27.43.33.33 (siège opérationnel à Romans-sur-Isère/Drôme, CA 2021 1,26 milliard d'euros, 3 000 salariés dont 2 200 en France) (ex-Sfam), expert de l'assurance affinitaire qui commercialise des offres d'assurance et des services additionnels pour la téléphonie mobile, les multimédias, les objets connectés, l'électroménager et l'optique. Foriou est accusé d'avoir utilisé des données fournies par des courtiers sans le consentement des clients. [www.foriou.com/fr-fr](http://www.foriou.com/fr-fr) [www.indexia-group.com/fr-fr](http://www.indexia-group.com/fr-fr)